



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

COM : Polynésie

Question écrite n° 6981

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer sur le cas des athlètes de Tahiti qualifiés aux championnats de France d'athlétisme. En effet, chaque année, des athlètes tahitiens participent aux championnats de France qui ont lieu en métropole grâce à une aide financière qui leur est accordée. Il conviendrait que cette aide soit pérennisée afin de permettre à ces sportifs, dont certains sont susceptibles de participer à des compétitions internationales, de se rendre en France pour les championnats. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si une aide financière sera accordée aux sportifs tahitiens pour leur permettre de participer aux championnats de France d'athlétisme.

Texte de la réponse

Il revient à la fédération d'athlétisme de Polynésie française (FAPF) d'intégrer le coût de la participation des athlètes tahitiens dans ses demandes de subventions adressées par l'intermédiaire du ministre de la jeunesse et des sports de la Polynésie française au centre national pour le développement du sport (CNDS). Les demandes sont traitées par la commission du CNDS et font l'objet d'une attention particulière notamment les deux années précédant les jeux du Pacifique qui sont quadriennaux. Ces demandes, en effet, s'inscrivent dans une logique de préparation et d'amélioration de la performance des athlètes locaux. En 2007, la fédération d'athlétisme de Polynésie française a été attributaire de 2 800 000 F pacifique provenant du CNDS et de 1 700 000 F pacifique du ministère de la jeunesse et des sports de la Polynésie française, soit un total de 4,5 millions de francs pacifique (37 710 euros). En outre, en 2007, année des jeux du Pacifique Sud, l'association « Tahiti Samoa » a été destinataire d'une aide spécifique de l'État utilisée pour le financement des déplacements s'inscrivant dans le cadre de la préparation des jeux du Pacifique. L'association « Tahiti Samoa » a donc pris en charge en 2007 au bénéfice de la fédération d'athlétisme de Polynésie française 50 % des frais de déplacements de ses athlètes aux championnats de France pour un montant de 707 475 F pacifique (5 930 euros).

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6981

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6087

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 845